

Réunion OUB 02/06/25

Animateur.trice : Cécile

Distribution des rôles :

- **Distributeur.ice de parole :** Clément
- **Gardien.ne du temps :** Clément

Présent.e.s: Sylvie, Vincent, Ariane, Maxime, Claire, Vinz, Thomas, Odïle, Cécile, Clément

Excusés: Mathias

Confirmation de la Date, lieu et heure de la prochaine réu ? Fin juin après sondage sur aujourd'hui au chalu

Ordres du jour :

1. Préambule :

Comment fonctionne le Chalutier, comment les décisions sont-elles prises ?

(Avec divers rappels et clarifications : le point sur les groupes actifs, COP, proposition de projets, fiche de poste des salariés, existence du règlement intérieur)

Se référer au livret d'accueil pour le fonctionnement général.

Points abordés et débattus lors de la reunion :

- Il y a un règlement intérieur accessible dans l'espace adhérents du site internet du chalutier, point sur les chiens : ils doivent être tenus en laisse en dehors du parc.
- Est ce qu'il peut y avoir une navette entre les commissions et la collégiale ?
- tous les CR sont des réunions sont dans l'espace adhérents du site internet du chalutier
- Besoin qu'une personne du CC écrive pour prévenir les membres du Chalutier quand un conseil collégial a lieu et quand le CR est disponible.
- Attention à accueillir les nouvelles personnes en parlant de la situation précaire dans laquelle on est, parler du besoin d'implication sur l'entretien des espaces communs et que chacun peut être bénévole à hauteur de ses envies.
- Demande de Claire d'avoir un listing des occupants avec entrées et sorties pour pouvoir faire des appels à bénévoles en cas de besoin, il lui a été conseillé de se

rapprocher de Laure en cas de besoin avec un mail déjà rédigé et que Laure pourrait faire l'envoi ou d'utiliser Brevo.

- Point sur les responsabilités des représentants légaux : tous les membres du conseil collégial sont coprésidents de l'association, parmi eux il y a des représentants légaux qui portent la responsabilité civile et pénale de l'association. Aujourd'hui les représentants légaux sont Odile et Clément mais seule Odile est enregistrée en préfecture. Lors du prochain Conseil Collégial les représentants légaux seront de nouveaux nommés. Nous tenons à rappeler à tous les occupants, usagers, bénévoles et salariés du chalutier que leurs actes engagent la responsabilité civile et pénale personnelle des représentants légaux.

Les groupes de travail actif dans la commission OUB :

- entretien intérieur
- parc et jardin

Point financier : Étant données les départs importants (en montant de loyer mais aussi en nombre) qui se préparent, la trésorerie du Chalutier entrera en déficit à partir de novembre. Il devient urgent d'attirer du monde pour la location d'espace et de penser les événements pour qu'ils génèrent un maximum d'excédents.

2. Accueil d'habitats légers :

La préfecture n'accorde plus d'autorisation d'installation d'habitats légers même sur des terrains privés. Au Chalutier les personnes qui louent un espace d'habitation peuvent **stocker** une caravane ou un camping-car sur le parking.

3. Devenir de la villa et réflexion sur l'habitat au chalutier :

La villa, colocation actuelle est classée G, il sera difficile de la louer en l'état quand nous serons propriétaires, de même pour la villa St Vincent. Des solutions sont en réflexion côté groupe fonctionnement pour garder des habitants sur le site.

4. Création d'un café / boutique / atelier partagé / lieu d'exposition...

Sylvie et Cécile ont pensé cet endroit comme un lieu où les visiteurs pourraient trouver des êtres humains au premier coup d'oeil pour parler, poser leurs questions, découvrir le lieu et ce qui s'y passe, boire qq chose, s'installer sur une table au chaud ou en terrasse...

Pour permettre cet accueil, Sylvie et Cécile envisagent d'installer leur atelier sur place, Mélanie, vitrailliste qui souhaite rejoindre le Chalutier est aussi intéressée. Elles se répartiraient la tenue du café boutique en journée (genre de 10h à 18h) le temps que cela se mette en place et que d'autres viennent rejoindre l'aventure.

5. Agrandissement de la pépinière de Max (demande Maxime en annexe) :

La parcelle sur laquelle Maxime souhaiterait s'implanter sert aujourd'hui de parking pour les gros événements du Chalutier. Nous sommes d'accord pour donner la priorité à un projet agricole sur cette surface et essayer de trouver une autre solution de parking pour les gros événements en organisant au mieux le stationnement sur la surface restante et pourquoi pas ouvrir exceptionnellement un espace parking ailleurs dans le parc.

La commission OUB est donc favorable à ce projet et souhaiterait connaître la position des autres commissions pour donner une réponse à Max

6. Devenir de l'atelier partagé d'hiver :

Proposition d'en faire un atelier partagé permanent.

7. Penser les espaces en fonction des besoins / activités

Sujet pas abordé.

8. Réflexion sur le départ de Laure et la communication :

Pourquoi pas créer un poste en contrat aidé pour la communication ? A long terme réduire le temps de travail des salariés pour financer ce poste ?

9. Poser le contexte du départ de Valentin et Fanny et rappel sur le règlement intérieur :

Lors du conseil collégial du 22 avril nous avons dû aborder deux sujets qui concernaient Fanny.

Le premier était l'occupation d'une pièce pour laquelle elle n'avait pas de COP et le second était le comportement dangereux de Mara, la chienne de Fanny.

Lors du CC Léa et Thomas nous ont fait remonter l'information que, en faisant le tour des locaux pour que Léa montre à Thomas les différents espaces libres et occupés, et que Thomas puisse commercialiser les espaces libres, ils se sont aperçu que Fanny occupait deux espaces au lieu d'un. Fanny louait une pièce au sous-sol du Bâtiment B pour y faire du stockage et des loisirs créatifs et la pièce d'à côté était libre et disponible pour une COP.

Lors de la visite Léa a ouvert la pièce qui était censé être vide mais il y avait des affaires de Fanny à l'intérieur, pensant s'être trompé de pièce Léa a donc ouvert dans la seconde pièce dans laquelle il y avait un lit fait, un radiateur électrique branché (à l'arrêt) et une gamelle au sol. C'est ainsi qu'ils se sont aperçu que Fanny occupait deux pièces au lieu d'une, à aucun moment ils ne se sont introduit délibérément dans un lieu privé pour y contrôler quoi que ce soit.

Sur ce point le CC a décidé au nom du Chalutier de lui demander de régulariser la situation, payer la pièce occupée sans COP et participer à la dépense électrique à hauteur de ce qui avait été consommé et lui rappeler que la pièce qu'elle loue est un espace de stockage et de création mais en aucun cas une habitation.

Pour rappel, le chauffage est à la charge de la personne qui signe une COP avec le Chalutier, les personnes peuvent utiliser le moyen de chauffage qu'elles souhaitent, si c'est un chauffage électrique elles doivent utiliser un appareil qui mesure la consommation du radiateur pour régulariser cette charge à la fin du moi.

Le second sujet était le comportement agressif de Mara, la chienne de Fanny. Lors des JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art), Mara a sauté sur une personne qui visitait le site et l'a mordue au bras, la personne a été blessée, elle a saigné et a eu besoin de soins. Ce n'est pas la première fois que Mara agresse quelqu'un, elle avait déjà par le passé mordu le fils d'une bénévole, elle représente un danger pour les humains et particulièrement pour les enfants. Elle fait peur à beaucoup d'occupants et bénévoles du Chalutier et aux visiteurs.

Ce n'était pas la première fois que nous devions aborder le sujet de Mara en CC. La première fois c'était pour demander à Fanny de faire en sorte que Mara ne se balade pas sans surveillance sur le site du Chalutier. En effet, à l'époque Mara pouvait sortir de la cour et se promener sans surveillance. Fanny fermait de temps en temps la porte verte qui relie la cour intérieure à la grande cour du Chalutier mais cela empêchait les visiteurs d'accéder à la boutique de Carole et Dominique. Nous avons alors demandé à Fanny d'installer un portail à l'entrée des escaliers et de la rampe d'accès au parking de la cour. Clément s'était chargé de transmettre le message mais Fanny n'était pas d'accord pour le faire et estimait que c'était au Chalutier de payer pour cette installation. Il a fallu attendre plusieurs mois pour que Fanny installe ses portails.

La deuxième fois que nous avons abordé le sujet de Mara, c'était lors de l'élaboration du règlement intérieur. La question de la responsabilité des personnes qui ont des chiens au Chalutier avait été abordée et la décision avait été prise de demander aux personnes responsables de chien de les tenir en laisse dans la grande cour du Chalutier avec une vigilance accrue lors d'évènements recevant du public. Pour se plier à ce point du règlement, Fanny avait acheté une longe de 10 mètres pour sa chienne, à laquelle il lui arrivait de rajouter une corde d'une dizaine de mètres.

Etant donné qu'à chaque fois que le sujet de sa chienne a été abordé en CC, Fanny a rechigné à se plier aux demandes qui lui étaient faites dans l'intérêt collectif, lors du CC, la décision qui a été prise était la suivante :

“Le Chalutier souhaite que Mara ne soit plus présente sur le site du Chalutier, Fanny a jusqu'au 31 mai pour trouver une solution à ce problème, en attendant elle peut promener Mara sur le site du Chalutier tenue en laisse courte et avec une muselière. Mara doit être attachée dans la cour de manière à ce que chacun puisse traverser la cour sans que Mara ne puisse les approcher.” Il avait été envisagé de mettre fin à la COP de Valentin car Mara y est domicilié mais à la lecture du CR du CC les membres absents lors du CC ont demandé de revoir ce point.

Thomas devait prendre RDV avec Fanny pour lui faire part de cette décision, le CC avait eu lieu le mardi, mercredi Thomas a contacté Fanny pour prendre RDV vendredi avec elle. Fanny a souhaité voir Thomas le jour même. Suite à leur entretien, Fanny a décidé de quitter le chalutier.

En annexe vous pourrez trouver le mail que Fanny a adressé au CC avant son départ.

Le CC regrette de ne pas avoir laissé à Fanny la possibilité de s'expliquer sur l'occupation des deux pièces du sous-sol et regrette les conditions du départ de Fanny.

Nous aimerions travailler sur des outils de gestion des conflits, si des membres du Chalutier souhaitent travailler sur ce sujet ils peuvent envoyer un mail à oub@lechalutier.org.

Annexes :

1 : mail Maxime Pin pépinière :

Objet : Demande d'extension de surface pour la pépinière En Arbres & En Herbes

Depuis maintenant deux ans, En Arbres & En Herbes développe son activité de production de jeunes plants d'arbres fruitiers au sein du tiers-lieu Le Chalutier. Aujourd'hui, après deux saisons d'exploitation sur un peu plus de 600 m², l'espace disponible devient insuffisant pour assurer la pérennité et le développement du projet. Afin de garantir la maîtrise complète du cycle de production des plants, de rester au sein du tiers-lieu et de pouvoir obtenir officiellement le statut de producteur biologique, je sollicite une extension de la surface de production sur une parcelle supplémentaire à partir du mois d'octobre 2025.

Détails du projet d'extension :

- Localisation : parcelle en face de la pépinière actuelle
- Surface : 56 m de long sur toute la largeur du terrain 1600m²
- Aménagement prévu :
 - 2 blocs de 25 m de long dédiés à la culture
 - 3 voies de 2 m de large pour le retournement et l'accès
- Justification de la demande
- Un espace devenu insuffisant : Avec 600 m² actuellement exploités, il devient difficile de répondre aux besoins croissants de production. À titre de comparaison, une pépinière classique en agriculture biologique sans mécanisation, gérée par un seul exploitant à temps plein, s'étend en moyenne sur 4000 m².
- Un choix de localisation stratégique :
 - Accès à l'eau facilement viabilisable depuis la pépinière existante
 - Proximité immédiate avec la pépinière actuelle, facilitant le travail quotidien et la gestion des cultures
- Durée d'occupation demandée : 2 à 3 ans

Problématique et solutions proposées :

La parcelle demandée est actuellement utilisée comme parking lors du festival organisé par Le Chalutier. Afin d'éviter un conflit d'usage, plusieurs alternatives peuvent être envisagées :

1. Déplacement du parking voitures (VL) au-dessus du bâtiment A, sur une surface équivalente 4400m²
2. Maintien du stationnement poids lourds (PL) sur le parking à côté de la pépinière sur 2800m²
3. Recherche d'un champ mis à disposition par un agriculteur local
4. Collaboration avec la mairie pour identifier d'autres solutions de stationnement
5. Utilisation du grand parking communal de d'Eymeux

6. Promotion du covoiturage et mise en place d'une aire de dépose-minute pour les affaires de camping

Conséquences en cas de refus

Si cette extension n'est pas accordée, cela entraînerait :

- Un frein au développement du projet et une augmentation de la pénibilité du travail due au manque d'espace
- Une possible nécessité de quitter Le Chalutier de manière prématurée pour assurer la croissance de l'activité ailleurs

Je reste disponible pour discuter de cette demande et des solutions envisageables avec la commission. Dans l'attente de votre retour, je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Maxime En Arbres & En Herbes



2 : mail de Fanny :

Bonjour,

Ce mercredi 23 avril 2025, j'ai été invitée par Thomas à avoir une discussion concernant des éléments discutés lors du conseil collégial du 22 avril 2025.

Deux éléments ont été abordés : ma chienne Mara, et mon occupation au Bâtiment B.

Je vais dans un premier temps narrer les faits exposés par Thomas sur ces deux situations. Dans un second temps je m'attarderai sur ma version des faits et les explications qu'il ne m'a pas été possible de formuler avant qu'une décision soit prononcée. Enfin pour finir ce mail, je conclurai par la suite ce que cette situation implique pour mon avenir au sein du Chalutier.

1.Ce qui m'a été dit :

- **Mara :** Mara a agressé et mordu une dame qui venait en visite aux JEMA , de nombreuses personnes ont peur de mon chien, je promène mon chien avec une longe de 50m . On me recommande de ne plus amener mon chien aux événements du Chalutier et de promener mon chien au quotidien avec une laisse courte et une muselière. (je n'ai pas bien compris si la muselière était une indication si je veux venir avec mon chien aux événements ou pour les promenades au quotidien au sein du Chalutier).
- **Mon occupation au Bâtiment B :** Léa et Thomas ont effectué un tour des locaux , sont entré dans la pièce que j'occupe (la deuxième pièce à droite quand on va vers la salle de répétition " la calle") y ont été vus : un lit avec des draps, un radiateur branché et une gamelle. Thomas m'explique alors que la conclusion immédiate a été que cette pièce était habitée , que Valentin et moi devions avoir eu froid durant l'hiver dans le camion, que nous avons donc dormi tout l'hiver dans cette pièce en utilisant le chauffage électrique sans en informer le Chalutier ou mettre de sous-compteur pour payer notre consommation. La pièce qui est juste à côté de la mienne contient également quelques affaires qui semblent m'appartenir , pièce pour laquelle je n'ai pas de contrat d'occupation.
- Au vu de cette situation a été conclu que j'exerce un abus de confiance envers le Chalutier et que cette situation ajoutée à la situation avec ma chienne engendre une rupture du contrat d'occupation du Camion.

2. Mes explications :

- **Mara :** Effectivement un incident a eu lieu avec Mara aux JEMA. Je revenais de ballade avec Mara et je suis passée pas très loin de l'entrée du Bâtiment A (vers la fontaine). Mara était tenue en longe. La longe fait 10 mètres et je devais la tenir vers

la moitié de celle-ci. Me parler d'une longe de 50 mètres est exagéré (pour infos , une longe de 50 mètres pèse 4kg, pas très pratique au quotidien...) mais il s'agit d'un détail. J'accepte l'entière responsabilité de ce qu'il s'est passé avec cette dame. Elle est arrivée avec un monsieur, je suis passée devant elle avec mon amie V, son chien et Mara. Tout se passait bien, nous avons salué les 2 personnes et là Mara a sauté sur la dame, j'ai récupéré Mara en tirant sur la laisse , l'ai ramenée à moi et l'ai engueulée. J'ai demandé à la dame si elle allait bien et je me suis excusée. Elle était fâchée (ce qui est entièrement normal) elle m'a dit qu'elle allait bien mais qu'elle avait déjà peur des chiens et que je ferai bien de mieux tenir mon chien. Je lui ai dit oui, désolée en partant pour éloigner Mara afin de ne pas envenimer la situation. A ce stade , pour moi l'affaire est réglée : il y a eu un accident, je me suis excusée, la dame va bien, j'en prends note pour travailler sur cet accident avec l'éducatrice canin la prochaine fois que je la verrai. Environ 1 heure plus tard je reçois ce message de la part de Cécile : ***"Fanny, Je n'ai pas pour habitude de réagir à chaud sur des événements désagréables mais nous venons de soigner la morsure d'une dame en visite pour les JEMA. Il semble que ce soit Mara qui l'aie mordue et que cette dame n'aie reçu aucune excuse de ta part... La dame, passablement troublée, n'a pas pu poursuivre sa visite. Dommage, pour ce couple garde le Chalutier est l'endroit où l'on se fait mordre par un chien et l'humain du chien ne s'en préoccupe pas."***

En recevant ce message , je comprends qu'il y a du avoir une incompréhension de ma part de la situation puisque je n'ai absolument pas vu Mara mordre ni de morsure sur la dame mais les choses se sont passées très vite et je ne me suis pas attardée sur la situation vu que je voulais éloigner Mara pour ne pas envenimer les choses. Je décide donc de répondre ceci à Cécile : ***"Bonjour Cécile déjà merci de ton message , je suis désolée que tu sois fâchée et encore plus d'en être la cause."***

Il y a du y avoir un malentendu parce que effectivement Mara a sauté sur la dame mais je n'ai pas vu qu'elle était blessée, j'ai engueulé Mara et je me suis excusée certes brièvement à la dame en lui demandant si elle allait bien, elle m'a dit que oui , qu'elle avait été surprise, qu'elle avait déjà peur des chiens et que je devrai mieux tenir mon chien (Mara était en laisse mais a réagit d'un coup, me surprenant moi aussi) donc je suis d'accord avec la dame. J'ai continué ma route et la dame aussi, en pensant qu'elle était fâchée mais qu'elle allait bien. Je ne savais pas qu'elle avait été mordue. La dame a t'elle laissé ses coordonnées pour que je puisse m'excuser davantage et avoir de ses nouvelles ?

La blessure était grave ? (je n'ai absolument rien vu de mon côté) ? Encore désolée des dommages occasionnés. Belle soirée"

Je n'ai jamais reçu aucune réponse à ce message de la part de Cécile et je n'ai plus jamais entendu parlé de cette histoire jusqu'à cette conversation avec Thomas. Je n'ai jamais essayer de me dédouaner de ma responsabilité face à cette situation. Je ne pensais pas que Mara allait réagir de cette manière, j'aurai dû la tenir de manière plus courte, j'aurai peut

être du m'attarder plus amplement sur la situation de la dame, mais vu qu'elle m'a dit que ça allait, je n'ai pas cherché plus loin. Peut-être que sur le coup de l'émotion, elle ne s'est pas rendue compte qu'elle était blessée et ne l'a vu qu'après ? Toutes suppositions peuvent être faites...

Je suis consciente que Mara fait peur aux gens, elle n'est plus jamais en liberté depuis de nombreux mois, elle est soit enfermée dans le camion, soit en longe, en longe en ballade également. Mara est ma chienne, c'est ma responsabilité, si le Chalutiers souhaite que je la tiennne en laisse courte et en muselière à l'intérieur du Chalutiers, je respecterai évidemment ces préconisations, ou j'irai promener mon chien ailleurs. Me demander de quitter le collectif, de déménager sans me donner l'opportunité de me justifier, améliorer la situation ou prendre de nouvelles mesures ne me semble pas juste.

- **Mon occupation au bâtiment B** : J'occupe depuis le mois d'octobre 2024 une pièce au bâtiment B avec objectif premier de stockage et d'activités artistiques non rémunérée. Sont habituellement présent dans ma pièce les objets suivants : un bureau, des étagères, un gros tas d'affaires diverses et variées non rangées, du matériel de peinture, un vélo d'appartement, des fils à linge où je fais sécher mon linge si il pleut dehors, un vieux radiateur non branché (récupéré de chez mes parents lors de leur déménagement), des mousses de mon véhicule aménagé, un vieux matelat et un lit de 2 personnes qui vient des affaires que j'ai du récupérer de chez mes parents en Belgique. Ce lit est habituellement démonté avec son matelat. Il y a 3-4 semaines, j'ai accueilli ma meilleure amie V qui est venue me voir pour 10 jours depuis la Belgique, elle a aussi une chienne. Pour l'accueillir plus confortablement que dans mon véhicule aménagé, j'ai voulu lui faire un espace dans cette pièce, j'ai donc enlevé certaines choses pour les mettre dans la pièce d'à côté : le fil à linge, le vieux matelas et les mousses de mon véhicule aménagé, et le vélo d'appartement. Avec un peu d'espace gagné j'ai monté le lit de 2 personnes le jour où V est arrivée et je ne l'ai pas démonté depuis car je suis moi-même partie. Durant son séjour, à ma connaissance, V a du utiliser le chauffage électrique pour 1 ou 2 nuits, il faisait déjà assez bon à ce moment là pour la plupart des nuits. Cette situation explique la présence du lit, de la gamelle et du radiateur. En aucun cas mon intention était d'**abuser de la confiance du Chalutier**. Clamer que Valentin et moi avons passé l'hiver dans cette pièce en utilisant le chauffage sans le payer est une énorme calomnie et je suis outrée que le conseil collégial ait pu penser une chose pareille. Notre camion étant bien plus confortable que cette pièce qui, en hiver est très humide et froide. Le camion est très bien isolé et nous nous chauffons au gaz. Il aurait suffi de me demander une explication pour la recevoir. Selon moi, mon erreur a été de ne pas avoir signalé par un mail la présence de V pour 10 jours dans cette pièce et son utilisation du chauffage, mon intention n'était nullement de cacher et de profiter de la "confiance" du chalutier mais simplement par laxisme et manque de rigueur de ma part et non par profit... La preuve : la porte de cette pièce n'est pas fermée à clé, les volets ne sont pas fermé. Si mon intention

avait été de cacher la présence de mon amie, j'y aurai mis des moyens...
L'autre erreur a été d'occuper temporairement un espace que je ne loue pas. Je ne pensais pas que cela poserait problème étant donné que ces quelques affaires auraient pu être retirées en 3 minutes si une personne avait été intéressée d'occuper cette pièce. La porte est toujours ouverte, j'ai pensé que mettre mes affaires là de manière temporaire dérangerait moins le collectif que de le mettre dans les couloirs ou espaces communs comme tant de personnes le font au sein de ce collectif.

3. Conclusions

Je suis fortement blessée et outrée par la décision prise par le conseil collégial et surtout la façon dont les choses ont été faites.

Si le problème concerne mon chien et mon occupation du bâtiment B, je ne vois pas en quoi cela peut être lié au contrat de location des garages et de la place de parking de Valentin. Ma relation amoureuse ne regarde personne et n'est en rien liée à la situation qui m'est reprochée.

Si le Conseil Collégial veut se faire tribunal, il devrait apprendre à en respecter les règles de bases. Même les pires criminels ont des droits :

- Le droit à assister à son jugement : je n'ai pas été conviée au conseil collégial, (celui-ci l'a pourtant déjà fait quand il s'agissait de discuter des situations d'autres personnes) j'habite sur le lieu et j'ai un numéro de téléphone, le conseil aurait pu me contacter pour me demander de réagir.
- Le droit à une défense : La décision a été prise avant que j'ai pu avoir l'occasion de m'expliquer sur les faits, de donner ma version, d'expliquer l'usage réel que j'ai fait du lieu et mes intentions envers l'association. Je n'ai pas eu l'occasion de mettre des choses en places pour arranger les choses.
- Le droit à la présomption d'innocence : partir du principe que j'ai dormi dans cette pièce tout l'hiver au lieu de se dire " il y a quelque chose d'étrange qui ne nous plaît pas, parlons-en ". **Je suis coupable d'office d' "abus de confiance"**.

En parlant d'abus de confiance, je pourrai potentiellement en accuser le Chalutier en la personne de Léa et Thomas de la même façon. En effet, je ne suis pas spécialiste, je peux me tromper mais il me semble que le bailleur ne peut entrer dans un espace loué sans avoir prévenu le locataire. Dans le bail signé pour cette location, il est inscrit "***le bénéficiaire devra fournir un double des clés au prestataire afin que ce dernier puisse accéder à l'espace en cas de nécessité (travaux, maintenant, fuite) "*** Or, mon local n'avait pas de fuite et je n'ai pas été informée de travaux ou d'une visite. Pour rappel, la porte n'était pas fermée à clé, car je faisais confiance et je ne pensais pas avoir quelque chose à cacher. De plus,

la question peut être posée de savoir quel était l'objectif de cette visite, si toutes les pièces occupées par tout les occupants ont été visitées de la même manière. Ont-ils été prévenus ?

Concernant l'utilisation du radiateur , est inscrit dans le bail : ***“ Si le bénéficiaire, du fait de son activité, engendre une surconsommation d'électricité ou d'eau, le Prestataire est en droit de lui demander*** (et non en droit de le virer si il ne l'a pas fait de lui même, sans qu'on lui demande) ***d'installer des sous-compteurs d'eau ou d'électricité afin de pouvoir adapter la redevance au réel de la consommation du Bénéficiaire “*** De plus, étant donné que ce lieu est très peu occupé (habituellement je n'ai jamais utilisé l'électricité, mis à part de temps en temps la lumière (et encore vu qu'il y a une fenêtre et que j'ai très peu occupé cet espace par ma présence) , mon utilisation de l'électricité uniquement basée sur ces quelques nuits de chauffage peut-elle être perçue comme une “ surconsommation d'électricité “ ?(Étalée sur 7 mois d'occupation sans utilisation d'électricité, quelques nuits ne me semble pas être une surconsommation)

On m'a informé que mon cas allait être débattu de nouveau lors du prochain conseil collégial et que peut-être nous n'allions pas être mis dehors.

Au vu de la manière dont cette situation a été traitée , et au manque de respect et de considération qui m'a été accordé , comme expliqué dans les points précédents. C'est moi qui part. Par le présent écrit, je déclare résilier mon contrat d'occupation de la chambre 2 du sous-sol du bâtiment B . Elle est déjà vide et le contrat d'assurance lié est déjà résilié.. Il en sera de même pour les 2 garages de Valentin, mais celui-ci l'annoncera lui-même, puisque s'il faut le rappeler, nous sommes 2 personnes différentes, avec des contrats d'utilisation différents.

Le conseil collégial pourrait donc utiliser ce temps normalement utilisé à discuter de si on peut rester ou pas pour remettre en question son schéma décisionnaire. Cette décision est-elle en accord avec les valeurs du Chalutiers ? Les occupants n'ont-ils pas le droit à pouvoir discuter des choses qui leur sont reprochées ? N'aurait-il pas mieux valu de reporter cette décision à une date ultérieure ? Comment les bénévoles et autres intervenant peuvent-ils avoir envie de continuer à s'investir dans un lieu qui traite ses membres de cette façon ?

Dans tout les cas, pour moi, trop de mal a été fait. Cela fait plus de 2 ans que j'habite au Chalutiers et je pensais pouvoir attendre plus de considération de la part des membres du

conseil collégial, qui sont les représentants de l'association. Leurs décisions sont donc représentatives des valeurs que porte l'association. Au vu de cette histoire en grande partie, il semble que les valeurs du Chalutier ne sont plus les miennes, et je n'ai plus envie de soutenir un projet qui n'est pas en accord avec mes valeurs.

Bonne continuation

Bien à vous

Fanny Gilles